

N° 0197 du 17 au 24 Novembre 2015- Prix : 250 F CFA

POLITIQUE/ECONOMIE/DIRECTION DE L'ELEVAGE :
**LA MISÈRE DES IMPORTATEURS
DE PRODUITS CARNES ET DES
ETABLISSEMENTS DE VENTE AU DÉTAIL**



Des produits (poulets et ailerons) congelés

POLITIQUE/OPPOSITION :
**L'ANC veut surfer sur le malheur
des habitants de
Mango pour se
refaire une santé**

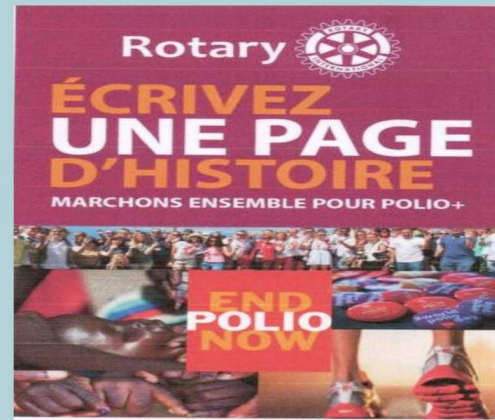


Abass Kaboua, Pdt MRC



Jean-Pierre Fabre, Pdt ANC

SOCIÉTÉ / SANTÉ
Une grande marche caritative le 28 novembre des Rotary Clubs du Togo pour l'éradication de la poliomyélite



ECONOMIE / CONSOMMATION :
Baisse de 0,5% du niveau général des prix à la consommation au mois d'Octobre



Tomate ronde, plus forte hausse (+21,2%)

**1ÈRE PARTIE DU PEAT
LANCÉE À ATAKPAMÉ:**
**Les problèmes d'eau potable
et d'assainissement à
Atakpamé et Dapaong visés**



EmploiTogo.com
Des annonces, des offres d'emploi,
une banque de Cvs, des formations.
Journalemploi.com Tel 22 20 05 53

Météo
Mardi 17 Novembre 2015
Matin:
Temps couvert
24°C
Après-midi:
Temps couvert
24°C

LES NUMEROS VERT DE L'OTR
POUR SIGNALER
TOUT FAIT SUSPECT
VEUILLEZ COMPOSER
**N° VERT
8280**
Anticorruption
POUR TOUT RENSEIGNEMENT
INFORMATION OU CONSEIL
VEUILLEZ COMPOSER LE
**N° VERT
8201**
Renseignements
OTR
FEDERER POUR BATIR
www.otr.tg

Nuptia
Evenement-ciel

EDITO

La vie humaine a de la valeur

PARIS, LA capitale de la France a été un théâtre de violences inhumaines le vendredi dernier. Des humains mus par des esprits d'outre-tombe ont sacrifié d'autres humains. Ils ont pour des motifs fermés à la compréhension humaine, décidé de tuer leurs frères. Pour faire mal à qui ? Eux seuls peuvent le savoir et le connaître.

Mais avouons-le, c'est horrible ce qui s'est passé le vendredi à Paris avec au total plus de 140 morts.

Des citoyens qui vauaient à leurs occupations ont été tués gratuitement par des mains noires. La religion n'a jamais demandé cela. Ni les Imams et les chefs religieux. Dieu ne tue pas. Allah non plus n'est obligé de tuer.

Pensées et solidarité envers et avec le Peuple Français. JE SUIS PARIS !
Crédo TETTEH

SOCIETE/SANTE

Une grande marche caritative le 28 novembre des Rotary Clubs du Togo pour l'éradication de la poliomyélite

SENSIBILISER CONTRE la poliomyélite et sur le principe de faire un don à Polio+, tel est le but de la grande marche caritative que les Rotary Clubs du Togo projettent d'organiser le 28 novembre prochain à Lomé et partout au Togo.

Il s'agira d'un rassemblement de toutes personnes souhaitant agir contre cette maladie incurable et invalidante. Selon les Responsables des Rotary Clubs du Togo lors de leur conférence de presse la semaine dernière à la Maison de la Presse, une grande liberté d'organisation est laissée à chaque localité participant dans le choix du site, des parcours et activités animées par les Clubs le jour J, mais avec le conseil et l'assistance des Rotary Clubs du Togo.

Rappelons tout de même que la poliomyélite se présente comme une des épidémies les plus sévères du 20ème siècle. Un virus attaque la moelle épinière et paralyse le malade.

Les séquelles post polio sont irrémédiables, et le quotidien des familles touchées s'en trouve bouleversé, comme pour ces enfants qui ne pourront plus marcher ou respirer sans l'aide d'une machine, ont souligné les Responsables de Rotary Clubs devant la presse.

Plus loin, ils affirment que " les campagnes de vaccination ont prouvé leur efficacité, approchant pas à pas de l'éradication totale de cette maladie, mais, malgré les grands moyens mis en



Vue partielle de l'assistance lors de la conférence de presse

œuvre qui ont permis de réduire la zone endémique à 2 pays (le Pakistan et l'Afghanistan), une dissémination du virus a eu lieu dans 8 pays en 2014. Ces 8 pays correspondant à des zones de conflit n'ont pas vu de nouveau cas depuis 1 an au 10 juin 2015, mais la surveillance reste vitale et il faut continuer les vaccinations sinon tous les efforts entrepris auront été inutiles".

La marche prévue pour le samedi 28 novembre 2015, sous un format de santé-marche, précédée d'une caravane débutera sur le boulevard du 13 janvier devant l'entrée de la BTCI et finira à la plage " Lomé Cocotiers ". Elle comportera cinq (05) points d'arrêt où les marcheurs seront invités à effectuer des mouvements de relaxation sous la conduite d'un maître de gymnastique sur un fond musical ZUMBA. L'itinéraire est long

d'environ 2700 mètres.

Polio + est un programme phare du Rotary International depuis 30 ans.

Créé en 1905, le Rotary est un réseau de 1,2 million de professionnels accomplis engagés au service de leurs collectivités et en faveur de la paix et de l'entente mondiale, répartis dans près de 32.000 clubs dans plus de 200

pays. Il est non religieux, apolitique et ouvert à toutes les races, cultures et confessions. Les Rotariens encouragent l'observation des règles déontologiques et montent des actions humanitaires dans les domaines de la santé, de la protection de l'environnement, de la lutte contre la pauvreté, la faim et l'illettrisme.

Crédo TETTEH

TOGO
annonces



le numéro 1
des annonces
au Togo

**Achat Immobilier
Emplois Rencontres
Véhicules Location
Vente**

www.worldinfo.tg l'actualité au Togo et dans le reste du monde.

TOGO EXPRESS

Imprimerie-Sérigraphie-Tampons-Reliure
(Tous travaux d'impression)
Adresse 141, Angle Rue LANDJO (Tokoin Tamé)
A coté du commissariat du 5ème arrondissement
BP : 5022 Lomé Togo
Tél : +228 22 61 46 08 / 23 38 54 11
Fax : +228 22 26 06 02
Cel : +228 90 15 98 06/98 10 33 08
Email : togoexpress07@yahoo.fr

LE MÉDIUM
Hédomadaire d'Informations #
Récépissé
N°0062/12/05/99/0465/29/10/12/HAAC
Adresse :
893, rue 19 Saint Joseph
01 BP : 450 Lomé
Tél : +228 22 37 86 99
Courriel : lemedium2013@yahoo.fr
Maison de la Presse, Casier N° 78
N°RCCM : TG-LOM 2015A6516
NIF : 1000480972
N°CFE : 7966PP2015/2015

Directeur de la Publication :
CRÉDO ADJÉ K. TETTEH
Directeur de la Rédaction :
Ali SAMBA
Rédaction :
Jacques Komi SOLETE
Crédo TETTEH
Ekoué SATCHIVI
Dodo ABALO
Dezzy HUTCHNER
B. Oguki ATAKPA
Ali SAMBA
Koudjoukabalou
René Beaugars
Infographie : JPB
Crédit photos : Kékéré Razak
Impression : ST Louis,
Doulassamé-LOME Tél : 22 22 10 45
Tirage : 2.500 exemplaires
Distribution : Dodo Abalo (90 97 52 56)

Réclamez tous les mardis
votre hebdomadaire
"Le Médium"
dans les kiosques et chez
vos marchands de journaux.
Prochaine parution
le mardi 24 Novembre 2015

POLITIQUE/ECONOMIE/DIRECTION DE L'ELEVAGE : LA MISERE DES IMPORTATEURS DE PRODUITS CARNES ET DES ETABLISSEMENTS DE VENTE AU DETAIL

NOUS PUBLIONS dans notre parution dernière un dossier sur " L'activité des importateurs de produits carnés et des établissements mise à mal par la Direction de l'Elevage ". Relatant toutes les difficultés des importateurs des produits carnés et les péripéties créées et entretenues par la Direction de l'Elevage sous une forme ou une autre, il est de notre devoir d'approfondir le sujet et de répreciser un certain nombre de fait et d'actes de part et d'autre pour une compréhension assez claire et limpide du commun des mortels. Occasion également de revenir sur l'intoxication visant à faire avaler aux populations que " les frigos " seraient fermés parce que les responsables de ces derniers y vendaient des produits avariés. Une brèche également pour nous de revenir sur le dossier " les tilapias contaminés ".

De l'Arrêté interministériel N°037/14/MAEP/MEF/MCPSP du 20 Juin 2014

Selon l'arrêté interministériel N°037/14/MAEP/MEF/MCPSP portant redevances du contrôle sanitaire des animaux, des produits animaux et aliments pour animaux du 20 juin 2014 signé du Ministre de l'économie et des finances Adji Otèth AYASSOR, de Bernadette Essossimna LEGZIMBALOUKI du Commerce et de la promotion du secteur privé et du Ministre de l'agriculture, de l'élevage et de la pêche le Colonel Ouro-Koura AGADAZI, il est dit dans son article 6 que " la redevance pour l'obtention de l'agrément sanitaire est valable pour une durée de 4 ans et est liquidée en fonction du type d'établissement ".

Pour donc avoir l'agrément sanitaire, les établissements (producteurs, transformateurs, importateurs, exportateurs) sont tenus de payer une redevance de 300.000 FCFA; les établissements (distributeurs demi grossistes) 150.000FCFA/Agrément et les établissements de vente au détail 25.000FCFA/Agrément.

Cet Arrêté interministériel définit ainsi le cadre de travail des importateurs et des revendeurs de produits carnés. Bref, les activités concernant ce domaine sont clairement décrites et les obligations connues de chaque partie.

Dans un récent échange téléphonique avec le Directeur de l'Elevage Docteur BATAWUI Komla Batassé, vétérinaire Inspecteur de Classe Exceptionnelle, il était évoqué la suspension dudit arrêté et la prise bientôt en Conseil des Ministres d'un décret devant réglementer l'exercice de l'activité. Concernant l'affirmation " suspension de l'Arrêté interministériel du 20 juin 2014 ", il nous sied ici de situer l'opinion.

Dans une correspondance du Ministre de l'Economie, des Finances et de la Planification du Développement N°2268/MEFPD/CAB/CJ du 07 Aout 2015 avec pour objet " L'arrêté interministériel N°037/14/MAEP/MEF/MCPSP du 20 juin 2014 ", Le Ministre Adji Otèth AYASSOR écrivait ceci à son collègue Colonel Ministre de l'Agriculture, de l'Elevage et de



Des ailerons de poulets congelés

l'Hydraulique : " ...En conséquence, je propose, pour faciliter l'application de cette mesure, que l'arrêté contesté soit transformé en décret afin de le rendre conforme à la loi organique... ".

En clair, la sortie du Ministre de l'Economie et des Finances ne parlait aucunement pas de " suspension " de l'Arrêté interministériel mais plutôt de sa transformation en décret.

Précisons tout de même qu'en introduction de sa correspondance à son Collègue de l'agriculture, de l'élevage et de l'hydraulique, le Ministre AYASSOR écrivait : " Par courrier en date du 19 mai 2015, le Groupement Togolais des Importateurs de Produits Congelés (GITPC) a adressé au Commissaire Général de l'Office Togolais des Recettes (OTR) par lequel il conteste la régularité de l'arrêté interministériel N°037/14/MAEP/MEF/MCPSP du 20 juin 2014 portant redevances du contrôle sanitaire des animaux, des produits animaux et aliments pour animaux ". A ce stade, il est confirmé les propos du Directeur de l'Elevage soulevant cet aspect. Il y a bel et bien eu saisine de l'OTR par le Groupement Togolais des Importateurs de Produits Congelés (GITPC).

Dans sa relation des faits à son

Collègue Ministre Colonel AGADAZI, le Ministre AYASSOR poursuivait en ses termes : " ... En effet, le GITPC estime que l'arrêté susmentionné est pris en violation de la loi organique n°2008-019 du 29 décembre 2008 relative aux lois de finances et est illégitime du fait que le contrôle sanitaire relève de la mission de salubrité de l'Etat et ne devrait pas donner lieu au paiement de redevances... " avant de préciser plus loin que " après analyse des observations relevées par l'OTR sur ce dossier, j'ai relevé que l'institution de la redevance de contrôle sanitaire des animaux, des produits animaux et aliments pour animaux par arrêté est irrégulière en la forme en raison de sa non-conformité à la loi organique précitée... ".

De la redevance pour l'obtention de l'agrément sanitaire

Il est stipulé dans l'arrêté interministériel du 20 juin 2014 en son article 6 que " la redevance pour l'obtention de l'agrément sanitaire est valable pour une durée de 4 ans et est liquidée en fonction du type d'établissement ". Ainsi pour avoir l'agrément sanitaire, les établissements (producteurs, transformateurs, importateurs, exportateurs) sont tenus de payer une redevance de 300.000 FCFA; les établissements (distributeurs demi gros-

AFFAIRE " TILAPIA CONTAMINE " DE LA SOCIETE CHINOISE ANDANAN INTERNATIONAL CO LTD :

La responsabilité de la Direction de l'Elevage est-elle engagée?

NOUS AVONS appris la semaine passée l'affaire " tilapia contaminé " dans laquelle, selon nos confrères du bi hebdomadaire L'Alternative, le Frigo ETONAM ferait l'objet ensemble avec la société chinoise ANDANAN INTERNATIONAL CO LTD.

Selon nos informations cette affaire remonterait au mois de Septembre 2015 où des suites d'analyses menées par la Direction de l'Elevage, il était conclu la présence de résidus nocifs. Les produits ou tilapias en question étaient mis en frigo auprès de l'établissement ETONAM.

Sans avoir la prétention de soutenir quoi que ce soit, il sied de chercher à savoir comment la Société chinoise est-elle parvenue à obtenir un agrément provisoire de dépotage ? Autrement dit, qui leur a donné cette autorisation si on sait bien qu'une inspection est d'office effectuée par les services de la Direction

de l'Elevage contre 3 FCFA/Kilos sur chaque conteneur avant toute sortie du Port Autonome de Lomé ?

Il nous est également revenu que cette affaire " tilapia contaminé " serait le fruit d'une guerre de réseaux. Il se raconte ailleurs que les " chinois " mis en cause " seraient victimes d'une conspiration " de certains de leurs partenaires qui leur devaient une bagatelle somme de près de 90 millions FCFA. Pour l'instant, il faut saluer le professionnalisme de la Direction Centrale de la Police Judiciaire dans la gestion de cette affaire. Et également s'interroger sur la responsabilité active ou passive de la Direction de l'Elevage ? Est-elle engagée ?

Des reçus de paiement multicolores

Nous l'évoquions dans notre dernière parution. Comment comprendre que malgré l'existence d'une régie de recettes de la Direction de la comptabilité et du Trésor Public propre à la Direction de l'Elevage, l'on se permet concomitamment de continuer par délivrer d'autres reçus d'encaissement au nom de la Direction de l'Elevage et sur papier en tête de cette même direction ?

Si telle est la pratique qui aurait cours à la Direction de l'Elevage, il revient à s'interroger sur la destination réelle et finale des frais d'agrément provisoire perçus directement par la Direction de l'Elevage ? Du moment où les factures sont " multicolores " ou prennent différents aspects pour un même service ? Est-ce le reçu délivré par la Régie de recettes du Trésor Public auprès de la Direction de l'Elevage qui est légal ou celui émis sur en-tête de la Direction de l'Elevage ?

A ce stade également, il y a lieu de s'interroger si réellement les frais d'agrément perçus par la Direction de l'Elevage en sa forme " décriée et prêtant à supputations " sont effectivement reversés au Trésor Public du moment où selon les importateurs, la Direction de l'Elevage refuserait les chèques émis à l'ordre du Trésor Public.

Un simple jeu de calculs pour apprécier

Si l'institution de la redevance pour l'obtention de l'agrément est à saluer et vise à assurer un contrôle sanitaire rigoureux en amont, et donc sécurisant les produits mis à disposition des populations, il est à relever que c'est également une part importante en terme de recettes pour l'Etat pour faire face aux besoins des populations et mettre en œuvre les différents programmes.

Si sur 55 importateurs, une dizaine (seulement) reçoit 10 conteneurs par mois de 25.000 kilos (40 pieds), cela fait si on multiplie les 25.000 kilos par 3 FCFA dans un premier temps puis par 10 conteneurs et par 10 importateurs, une bagatelle somme de 7.500.000 FCFA par mois comme

Zozo

LES ATTENTATS DE PARIS UNANIMEMENT CONDAMNÉS PAR LA COMMUNAUTÉ INTERNATIONALE

Le Chef de l'Etat Faure Essozimna GNASSINGBE, a lui aussi adressé aux autorités et au peuple français, ses condoléances et sa " tristesse " après cette opération meurtrière qui a occasionné la mort de 120 personnes et fait plus de 200 blessés.

" En ces heures tragiques et extrêmement douloureuses pour la France, je tiens à vous faire part de ma vive émotion, de ma compassion et de la solidarité de l'ensemble du peuple togolais qui est sous le choc et profondément meurtri par le lourd bilan de ces attentats inédits ", indique le Président de la République dans une correspondance adressée à son homologue François HOLLANDE. Ces attentats, selon le Chef de l'Etat, sont un " véritable défi lancé à toute l'humanité " qui, a-t-il martelé, doit " réaffirmer sa foi inébranlable dans les idéaux de paix et de sécurité pour tous ainsi que son adhésion irréversible à la lutte sans merci contre le fléau du terrorisme partout dans le monde ".

En ces heures " tragiques où rien ne peut nous consoler des victimes innocentes dont les vies ont été anéanties par cette violence aveugle ", le Président de la République a tenu, à travers cette correspondance, à dire " combien le peuple togolais est uni dans la douleur avec le peuple ami de France ", qu'il porte dans ses prières, afin, dit la note, " qu'il puisse se relever de cette rude épreuve ".

" La barbarie des attaques, le choix des cibles et le mode opératoire utilisé ne laissent aucun doute quant à la volonté des commanditaires de porter atteinte aux valeurs séculaires qu'incarnent la France et que partagent avec elle, tous les peuples épris de paix, de liberté, de solidarité et de fraternité ", fait observer le Chef de l'Etat qui réitère à son homologue François HOLLANDE, sa " profonde compassion ainsi que la solidarité du peuple togolais ". Il a demandé à M. HOLLANDE d'être l'interprète de ses " condoléances les plus attristées " auprès des " nombreux blessés " et d'exprimer ses vœux " ardents de prompts rétablissements " à ceux-ci...

©Afreepress

Message Du Président Faure

Monsieur le Président, Les graves attentats terroristes, d'une barbarie inégalée, qui ont été perpétrés dans la nuit du vendredi 13 novembre 2015, en divers points de la capitale française, ont plongé le peuple togolais tout entier, dans un émoi profond et dans la plus grande stupeur.

En ces heures tragiques et extrêmement douloureuses pour la France, je tiens à vous faire part de ma vive émotion, de ma compassion et de la solidarité de l'ensemble du peuple togolais qui est sous le choc et profondément meurtri par le lourd bilan de ces attentats inédits.

La barbarie des attaques, le choix des cibles et le mode opératoire utilisé ne laissent aucun doute quant à la volonté des commanditaires de porter atteinte aux valeurs séculaires qu'incarnent la France et que partagent avec elle, tous les peuples épris de paix, de liberté, de solidarité et de fraternité.

C'est pourquoi, en ces heures tragiques où rien ne peut nous consoler des victimes innocentes dont les vies ont été anéanties par cette violence aveugle, je tiens à vous redire combien le peuple togolais est uni dans la douleur avec le peuple ami de France, que nous portons dans nos prières, afin qu'il puisse se relever de cette rude épreuve.

Je vous saurais gré, à cet effet, de vous faire auprès des familles endeuillées, l'interprète de mes condoléances les plus attristées et de bien vouloir transmettre aux nombreux blessés, mes vœux ardents de prompts rétablissements.

Les événements tragiques survenus dans la nuit du 13 novembre 2015 à Paris sont un véritable défi lancé à toute l'humanité qui doit réaffirmer sa foi inébranlable dans les idéaux de paix et de sécurité pour tous ainsi que son adhésion irréversible à la lutte sans merci contre le fléau du terrorisme partout dans le monde.

En vous réitérant ma profonde compassion ainsi que la solidarité du peuple togolais, je vous prie Monsieur le Président de croire en l'assurance de ma très haute considération.
Faure Essozimna Gnassingbé
Président de la République togolaise

Suite à la page 6

Zozo
L'ENTREPRENEURIAT AU CENTRE DE LA CÉLÉBRATION DES 40 ANS DE SOROPTIMIST INTERNATIONAL CLUB DE LOMÉ 1

Soroptimist international club de Lomé 1, l'un des trois (3) clubs togolais et 3000 clubs de Soroptimist International, l'organisation mondiale des femmes engagées dans les affaires et dans la vie professionnelle, a annoncé devant la presse ce samedi à Lomé, les activités qui vont meubler la célébration de ses 40 ans d'existence et de présence sur le territoire togolais.

Au lendemain de cette conférence de presse, sera organisé un dîner de gala. Les activités proprement dites de ces 40 ans vont se dérouler jusqu'en avril 2016. En janvier de la nouvelle année, il y a aura des dons de fournitures de matériels didactiques pour répondre aux besoins des enseignants. En mars 2016, dans la droite ligne de la journée internationale de la femme, édition 2016, une action salutaire sur la forme de dépistage du cancer de sein et du diabète aura lieu.

Le point le plus important de ces activités est la conférence internationale qui sera organisée sous le thème : "l'entrepreneuriat dans une économie formelle, moderne et d'innovation".

Ce thème couvre un problème aussi bien de l'homme que de la femme. Mais nous allons traiter le côté de la femme de façon particulière. Cette conférence nous ouvrira la voie sur les ce qu'on fera durant les prochaines années", a déclaré la présidente du club Lomé 1, Souad Kantchati. Depuis sa création le 7 novembre 1975, le premier des trois (3) clubs Soroptimist composés de femmes médecins, banquiers, commerçants, anciennes ministres et femmes de foyer instruites, a fait plusieurs réalisations dans plusieurs domaines, notamment le développement économique et social, la santé, l'éducation et la culture...

© Afreepress

L'ONG AIMES AFRIQUE DANS LA RÉGION CENTRALE À COMPTER DE LUNDI POUR SA DERNIÈRE MISSION MÉDICO-CHIRURGICALE HUMANITAIRE

Pour clôturer sa grande mission médico-chirurgicale humanitaire foraine gratuite de l'année 2015 baptisée "Motivation", les médecins de l'Ong internationale Aimes-Afrique et les médecins volontaires de l'Ong allemande Aertze Camp, poseront leurs valises dans la région centrale du 15 au 30 novembre prochain.

Selon Dr Kodom (président de l'Ong), le souci permanent de l'Ong Aimes-Afrique est d'œuvrer aux côtés des populations vulnérables : "Pour cette dernière mission de l'année 2015, nous avons la chance et l'honneur d'accueillir une quinzaine de médecins allemands spécialistes pour participer et vivre cette expertise d'Aimes-Afrique dans l'approche de l'hôpital vers les populations".

"Nous nous félicitons d'avoir à nos côtés, un partenaire de taille qui est l'Ong allemande Action PIT qui nous a mis en contact avec l'Ong Aertze Camp. Cette Ong allemande nous a donné l'opportunité de bénéficier de la subvention du ministère allemand dans notre mission", a-t-il souligné.

"La clôture de cette grande mission médico-chirurgicale est un rendez-vous du donner recevoir réciproque, parce que nous avons à nos côtés des médecins allemands. Ce sera l'occasion pour nous médecins d'Aimes-Afrique, d'apprendre aussi certaines techniques à intégrer dans nos approches, dans nos techniques de prise en charge chirurgicale pour optimiser les résultats de nos actions sur le terrain", a-t-il indiqué.

"Pour la mission médico-chirurgicale humanitaire foraine gratuite de la région centrale, des patients seront consultés en Ophtalmologie, ORL, Pédiatrie, chirurgie générale et en médecine générale. Nous allons dans la région centrale avec des objectifs très élevés où nous comptons opérer entre 750 et 1.000 patients dans trois sites à savoir : l'hôpital de Sotouboua, le Centre Hospitalier Régional Sokodé et le Centre Hospitalier Préfectoral de Tchamba", a précisé Dr Kodom.

La phase de consultation va se dérouler du 16 au 26 novembre (7.500 à 10.000 consultations médicales spécialisées) et la phase chirurgicale du 19 au 29 novembre prochain (750 à 1.000 opérations chirurgicales).

©Savoir News

ECONOMIE / CONSOMMATION :

Baisse de 0,5% du niveau général des prix à la consommation au mois d'Octobre

SELON L'INSTITUT National de la Statistique et des Études Économiques et Démographiques (INSEED), le niveau général des prix à la consommation a poursuivi sa régression amorcée en septembre 2015 après une période de hausse observée entre mai et août 2015.

En effet, en octobre 2015 le niveau général des prix à la consommation a enregistré une baisse de 0,5% après celle de 0,8% obtenue en septembre 2015. Cette baisse est due essentiellement à celle des prix des produits de la fonction de consommation "Produits alimentaires et boissons non alcoolisées" (-1,5%) et dans une moindre mesure à celle des prix des produits des fonctions de consommation "Santé" (-1,3%) et "Logement, eau, gaz, électricité et autres combustibles" (-0,4%).

Par ailleurs, les fonctions de consommation "Transports" et "Biens et services divers" ont connu une hausse, respectivement de 0,1% et 0,2%. La baisse observée au niveau de la fonction de consommation "Produits alimentaires et boissons non alcoolisées" est imputable à celle des prix des postes tels que : "Poissons et autres produits séchés ou fumés" (-4,6%) ; "Céréales non transformées" (-3,7%) ; "Légumes frais en feuilles" (-13,1%) ; "Autres fruits frais" (-11,1%) ; "Huiles" (-4,2%) ; "Poissons frais" (-2,6%) et "Légumes secs et oléagineux" (-2,4%). Parallèlement, les postes "Légumes frais en fruits ou racines" (+9,6%) ; "Tubercules et plantain" (+4,6%) ; "Œufs" (+13,3%) ; "Sel, épices, sauces et produits alimentaires n.d.a.l" (+1,6%) ; "Boissons non alcoolisées artisanales" (+18,6%) et "Sucre" (+4,0%) ont connu une hausse.

S'agissant de la fonction de consommation "Santé", c'est le poste "Médicaments traditionnels" (-10,5%) qui a influencé la baisse de l'indice. En ce qui concerne la fonction de consommation "Logement, eau, gaz, électricité et autres combustibles", la baisse observée est l'œuvre du poste "Combustibles solides et autres" (-3,1%).



Tomate ronde, plus forte hausse (+21,2%)

Les plus fortes baisses

Parmi les produits qui ont enregistré une baisse, on peut citer : "Maïs séché en grains crus vendu au grand bol" (-9,3%) ; "Akpala fumé (Chinchard)" (-7,2%) ; "Adémè" (-28,4%) ; "Bananes douces" (-21,5%) ; "Doèvi fumé (Anchois)" (-5,9%) ; "Sardinelles fumées (Adiadoè)" (-6,8%) ; "Huile végétale (Nioto)" (-4,4%) ; "Charbon de bois" (-3,2%) ; "Herbe Zangara pour paludisme" (-24,0%) ; "Oranges locales" (-14,9%) ; "Haricots blancs secs" (-4,9%) ; "Huile de palme traditionnelle (Zomi)" (-4,6%) ; "Arachide décortiquée crue" (-9,2%) ; "Aubergine locale" (-17,1%) ; "Chinchard frais (Akpala moumou)" (-2,3%) ; "Viande de bœuf avec os au kg" (-2,3%) ; "Banane plantain mûre" (-13,5%) ; "Gombos frais" (-2,4%) ; "Crabes frais (aglinvi moumou)" (-6,4%) et "Doèvi frit" (-16,2%).

Les plus fortes hausses

Quant aux produits ayant enregistré une hausse, on peut citer : "Tomates rondes (Pomme)" (+21,2%) ; "Igne" (+6,2%) ; "Riz importé longs grains vendu au petit bol" (+2,8%) ; "Riz importé brisé vendu au petit bol" (+3,2%) ; "Oignon frais rond" (+16,7%) ; "Œuf frais de poule de race" (+17,9%) ; "Gboman" (+18,1%) ; "Saloumon fumé" (+4,3%) ; "Jus de bissape" (+39,3%) ; "Sucre raffiné en poudre"

(+7,6%) ; "Haricots rouges secs" (+8,6%) ; "Cure dents" (+10,4%) ; "Manvi fumé (Harèng)" (+5,6%) ; "Pain en baguette" (+5,9%) et "Gingembre frais" (+30,1%). Calculé hors produits alimentaires, le niveau général des prix a connu une baisse de 0,1% contre une hausse de 0,1% le mois précédent. L'inflation sous-jacente (variation

mensuelle de l'indice "hors énergie, hors produits frais") a connu une baisse de 0,1% tout comme le mois précédent.

Le niveau des prix des produits frais a enregistré une baisse de 2,1%. Celui des produits énergétiques a connu aussi une baisse (-0,3%). Au regard de la provenance, les prix des produits locaux ont diminué de 0,9%. En revanche, ceux des produits importés ont enregistré une progression de 0,3%. Du point de vue de la classification sectorielle, les prix des produits des secteurs primaire et secondaire ont diminué de 0,7%.

Pour ce qui est de la durabilité, la baisse des prix de 0,9% des produits non durables explique celle du niveau général des prix.

Evolution trimestrielle

Le niveau des prix du mois d'octobre 2015, comparé à celui du mois de juillet 2015 (évolution trimestrielle) a connu une baisse de 1,2% sous l'influence de la baisse des prix des produits de la fonction de consommation "Produits alimentaires et boissons non alcoolisées" (-3,4%) et dans une moindre mesure à celle des fonctions de consommation "Santé" (-7,0%) et "Biens et services divers" (-0,8%).

On note par contre une hausse des prix des fonctions de consommation "Restaurants et hôtels" (+0,6%) et "Enseignement" (+0,4%). S'agissant des nomenclatures suivant les sec-

teurs de production, cette variation trimestrielle est particulièrement tirée par la baisse des prix des produits des secteurs secondaire (-1,0%) et primaire (-4,7%).

Suivant la durabilité, cette baisse est surtout portée par les produits non durables (-1,3%). Concernant la provenance, la régression de l'indice est surtout marquée par celle des prix des produits locaux (-2,1%).

Evolution annuelle

Par rapport à octobre 2014 (glissement annuel), le niveau général des prix a connu une progression sensible (+1,8%) due surtout à la hausse des prix des produits de la fonction "Produits alimentaires et boissons non alcoolisées" (+6,3%). L'effet conjugué de la hausse des prix des produits des fonctions de consommation ; "Restaurants et Hôtels" (+1,0%) ; "Logement, eau, gaz, électricité et autres combustibles" (+1,0%) et "Articles d'habillement et chaussures" (+1,3%) a aussi impacté le cours de l'indice. Par contre, les prix des produits des fonctions de consommation "Transports" et "Santé" ont chuté respectivement de 2,9% et 1,1%.

En ce qui concerne les nomenclatures secondaires, les prix des produits frais ont connu une flambée (+7,7%) et ceux des produits de l'énergie ont baissé de 2,9%. Au regard de la provenance, ce niveau s'explique par la hausse des prix des produits locaux (+2,6%). Par contre, les prix des produits importés ont connu une baisse de 0,1%.

Quant à la durabilité, les prix des produits non durables et semi durables ont enregistré respectivement une hausse de 2,7% et 1,4%. Pour ce qui est des secteurs de production, la hausse du niveau général dépend essentiellement de l'évolution des prix des produits du secteur primaire (+12,4%).

Le taux d'inflation calculé sur la base des indices moyens des douze derniers mois, s'est établi à 1,6% comme en septembre 2015. En août 2015, ce taux était de 0,6% dans la zone UEMOA contre 0,4% en juillet 2015.

**PORT DE BADGE OBLIGATOIRE
AUX BUREAUX DES DOUANES A
PARTIR DU
1ER JANVIER 2016**

POUR TOUTE INFORMATION VEUILLEZ CONTACTER
LE CENTRE D'APPEL DE L'OTR AU 8201



OFFICE TOGOLAIS DES RECETTES

FEDERER POUR BATIR
www.otr.tg

POLITIQUE/OPPOSITION :

L'ANC veut surfer sur le malheur des habitants de Mango pour se refaire une santé

NUL N'A le droit de profiter de rire du malheur des autres, encore moins d'en profiter. Mais au Togo, toutes les situations, fussent-elles funestes, sont bonnes pour Jean-Pierre Fabre et son ANC pour se faire voir et se faire entendre. En mal de popularité depuis la dernière élection, l'ANC pense se refaire une santé politique en s'appropriant le malheur des habitants de Dapaong survenu les 06 et 07 Novembre dernier.

" CAP2015 a jugé indispensable, absolument indispensable d'organiser une marche de protestation et nous avons pensé que devant ce qui s'est passé dans l'Oti et qui est inacceptable, nous ne pouvons pas rester inactif. Ce qui s'est passé ne peut pas nous laisser indifférents. Nous voulons protester pour qu'on nous raconte dans quelle circonstance les habitations des populations ont été détruites, les êtres humains ont été chassés, tout simplement parce qu'on veut restaurer un projet ", c'est en ces termes que la présidente du CAP2015, Brigitte Adjagbo-Johnson s'exprimait aux lendemains des événements de Mango qui ont fait officiellement cinq (05) morts.

Le bon filon

Ainsi, l'ANC et ses satellites de partis du CAP 2015 ont trouvé le bon filon pour se faire parler d'eux, eux qui peinent à sortir la tête de l'eau après la débâcle de la présidentielle d'Avril dernier. Il est vrai que les temps sont durs, surtout pour l'ANC qui peinait à mobiliser la population autour de ses revendications électorales. Les trois (03) tentatives de mobilisation des foules n'ont accouché que d'une souris. Que ce soit au stade Oscar Anthony, que ce soit la marche ayant chuté sur le terrain des cheminots ou encore le rassemblement au stade d'Ablogamé, le bilan en terme de chiffres de participants était trop maigre.

Au bas mot, 1000 personnes ont



Jean-Pierre Fabre, président de l'ANC

pu suivre l'ANC et Jean-Pierre Fabre dans ses errements. Depuis plus de 2 mois, c'est silence radio au siège de l'ANC, les premiers responsables ayant grillé toutes les cartouches à leur disposition.

C'est alors avec un certain enthousiasme que l'ANC et ses partenaires du CAP 2015 ont appris la nouvelle des événements qui se déroulaient dans la ville de Mango le Vendredi 6 Novembre. Une situation inespérée qui se révèle être du pain béni pour Jean-Pierre qui saisit la balle au bond et annonce dans la foulée des marches de protestation dans quelques grandes villes du Togo pour, dit-il, " compatir à la douleur des familles victimes de ce drame et les soutenir". Et pour ce faire, le Combat pour l'alternance politique en 2015 (CAP2015) appelle les populations de quatre (4) villes du Togo à une marche de protestation et de soutien le samedi 21 novembre prochain. Il faut être Jean-Pierre Fabre pour imaginer un tel scénario car l'opportunisme de l'ANC à profiter de cette situation est de mauvais goût et mérite qu'on le souligne.

Jean-Pierre Fabre dit dépêcher une mission de soutien et d'information de trois (3) jours sur les localités touchées par le drame. Quelle hypocrisie ! Attendait-il qu'il y ait des morts dans une localité avant qu'il ne s'informe sur le vécu quoti-



Abass Kaboua, président du MRC

dien des populations que prétend gouverner demain ?

Jean-Pierre Fabre aurait pu se contenter de la question orale au gouvernement que son groupe au parlement a initié aux lendemains du drame étant donné que les ministres indexés sont venus s'expliquer devant la représentation nationale. Mais non, il faut plus et Jean-Pierre Fabre veut faire monter les enchères pour faire une des journaux pendant quelques jours. Sinon, à vrai dire, le leader de l'ANC n'a que faire des préoccupations des habitants de l'Oti, les prochaines échéances électorales n'étant pas si proches. C'est d'ailleurs ce que dénonce Abass Kaboua, le président du MRC.

Le coup de gueule d'Abass Kaboua

Un ancien membre du Combat pour l'Alternance politique en 2015, Abass Kaboua qui a claqué la porte de ce regroupement trouve inadéquat et inapproprié l'initiative de ses anciens camarades du CAP2015.

Dans un communiqué, Abass Kaboua, pose certaines questions qui relèvent du bon sens : " Pourquoi le CAP 2015 se propose-t-il d'organiser des marches sempiternelles dénuées de tout fondement politique dans les localités de Lomé, Atakpamé et Sokodé, alors que c'est Mango qui est concernée par un douloureux événement ? Peut-être,

veulent-ils voir s'étendre l'hécatombe sur le pays entier et faire de nouveaux cadavres ? Sinon, quel est l'intérêt du peuple quand le CAP 2015 se déploie à récupérer l'événement ? Qu'est-ce qui explique la prise de position des partis constitués du CAP 2015 dans l'échec d'un projet fastidieux de rallongement d'un parc animalier qui fait le joyau d'un pays entier et de son économie ? " se demande Abass Kaboua.

N'y allant pas avec le dos de la cuillère, un brin régionaliste et ethnocentriste, Abass Kaboua demande à Jean-Pierre Fabre et à ses amis de ne pas s'acharner à vouloir " mettre du sel dans la sauce des autres ". " C'est pour cette noble raison que le MRC condamne avec la dernière rigueur tous ceux qui de près ou de loin tentent de participer à la division des populations du Nord. Ce n'est pas dans cette déplorable affaire de cadavres qu'il faut chercher à rebondir ", indique Abass Kaboua qui affiche d'ailleurs son incompréhension sur les vrais raisons de la démarche du CAP 2015.

Abass Kaboua en conclut que CAP2015 ne peut plus parler au nom des populations du Nord étant qu'il avait éliminé les électeurs de cette partie du Togo dans ses décomptes au lendemain des élections présidentielles 2015, les accusant de fraudes massives.

Ali SAMBA

1ère partie du PEAT lancée à Atakpamé: Les problèmes d'eau potable et d'assainissement à Atakpamé et Dapaong visés

LES POPULATIONS des communes d'Atakpamé (167 km au nord de Lomé) et de Dapaong (600 km au nord de Lomé) viennent de bénéficier d'un important projet d'eau et d'assainissement qui doit à terme profiter à environ 30.000 personnes dans chacune des deux (2) localités.

Il s'agit de la première phase du Projet d'eau et assainissement au Togo (PEAT 1) dont la convention a été signée ce lundi à Talo (sud d'Atakpamé) par le ministre de la Planification du développement, Kossi Assimaïdou et l'Ambassadeur et chef de la Délégation de l'Union européenne au Togo, Nicolas Berlanga-Martinez.

Partie intégrante du 11ème Fonds européen pour le développement (FED), cet important projet de

42.101 millions d'euros, soit 27,6 milliards de francs, auquel l'UE a contribué à moitié, sera exécuté sur 36 mois et devra permettre de mettre en place 800 latrines dans la commune d'Atakpamé et 700 dans celle de Dapaong. Grâce à ce projet, les institutions publiques et parapubliques en charge de la gestion de l'eau et de l'assainissement dans les deux villes seront renforcées en capacités.

Une partie de ce projet concerne la construction d'un nouveau centre d'enfouissement à Lomé, la capitale.

" Ce projet va toucher directement la population. A peu près 1,5 milliard de francs CFA sera octroyé à chaque commune bénéficiaire sur trois (03) ans, ce qui représente le double de leur budget annuel ", a déclaré lors de la cérémonie de signature de la convention,

l'Ambassadeur européen.

Il n'a pas manqué de rappeler que derrière ce projet, se trouve " un élan de discussion " avec les autorités togolaises pour montrer qu'il y a du travail à faire sur le plan local et pour plaider pour en faveur des élections locales, organisées pour la dernière fois au Togo en 1987.

Pour l'ordonnateur délégué du FED, le ministre en charge de la Planification du développement, Kossi Assimaïdou, le PEAT cadre parfaitement avec la stratégie de développement économique, social et environnemental du gouvernement. " L'amélioration de l'accès à l'eau potable constitue une priorité qui figure en bonne place dans la Déclaration de politique générale du gouvernement adoptée par l'Assemblée nationale en juin 2015 ", a-t-il rappelé tout en ajoutant que

le chef de l'Etat, Faure Gnassingbé s'est résolument engagé dans la consolidation des bases en vue de l'émergence du Togo à l'horizon 2030.

Ce projet qui s'ajoute à la longue liste des interventions de l'UE au Togo vient à point nommé pour conforter les actions du gouvernement dans la mise en œuvre du Plan d'actions national pour le secteur de l'eau et de l'assainissement (PAN-SEA) et la Politique nationale d'hygiène et d'assainissement pour le Togo (PNHAT).

En cours d'élaboration, la deuxième phase du PEAT va bénéficier à trois (3) autres villes du Togo, à savoir Tsévié (35 km de Lomé), Sokodé (337 km de Lomé) et Kara (420 km de Lomé).

Source : afrepress.info

Zozo

MANGO : UNE PÉTITION POUR LE DÉPART DES AUTORITÉS LOCALES DE MANGO ET DE L'OTI

La condamnation de la répression des manifestations contre la réhabilitation de la faune dans la préfecture de l'Oti les 6 et 7 novembre derniers, n'est pas prête de finir.

Après la vague de réactions tous azimuts pour condamner cette répression à l'issue de laquelle sept (7) personnes auraient perdu la vie, l'Alliance des démocrates pour le développement intégral (ADDI, opposition) a initié une pétition adressée au Chef de l'Etat, Faure Gnassingbé.

Dans cette pétition datée du 13 novembre, les ressortissants et habitants de la préfecture de l'Oti demandent le départ " immédiat " du préfet de l'Oti, le colonel Hodabalo Awaté, du président de la Délégation spéciale de la commune de Mango, Moussa Adamou Bamoro et du président de la Délégation spéciale de la préfecture de l'Oti, Alidou Ngambé Sambogou.

Pour les signataires de cette pétition, le colonel Awaté doit partir, " pour avoir eu recours arbitraire et abusif à la force publique ayant entraîné la mort de sept personnes au moins et de nombreux blessés par balles et aussi pour avoir tenu devant les notables de la ville de Mango des propos incitant à la haine tribale et à la stigmatisation d'un groupe ethnique ". Tous les trois (3), continue le document, " pour avoir géré de façon inappropriée et usé d'une force disproportionnée contre les manifestants au cours de la marche pacifique de protestation des populations de l'Oti contre le projet de réhabilitation de la faune ".

@Afrepress

LA MANIFESTATION DU MMLK EMPÊCHÉE À COUPS DE GAZ LACRYMOGÈNES

Prévue pour démarrer de la Colombe de la paix et chuter devant le ministère de la Sécurité et de la protection civile ce vendredi, la manifestation du Mouvement Martin

Luther King (MMLK) contre les événements de Mango, l'article 497 du nouveau code pénal et l'insécurité au Togo a été simplement empêchée par les forces de l'ordre et de sécurité à coups des Gaz lacrymogènes.

Contacté par l'Agence de presse Afrepress, le président du mouvement organisateur, Pasteur Edoh Komi a déploré le fait qu'une manifestation " pacifique " soit empêchée manu militari et appelle le gouvernement à faire respecter la loi du 16 mai 2011, relative à la liberté de manifestation publique au Togo.

" Très tôt ce matin, les forces de l'ordre et de sécurité ont dispersé la première foule par gaz lacrymogènes avant mon arrivée à 8 heures. Aussitôt, j'ai joint le Directeur de la police nationale et le ministre de l'Administration territoriale. Ils ont manifesté leur désapprobation face à cet incident. Nous étions d'accord sur le départ si ce n'est le point de chute et l'itinéraire qui ont posé problème ", a révélé le président du MMLK...

@Afrepress

UNE DÉLÉGATION DE LA COMMISSION DES DROITS DE L'HOMME DU PARLEMENT A VISITÉ LES PRISONS CIVILES DE DAPAONG ET DE MANGO (NORD)

Une délégation de la Commission des Droits de l'Homme de l'Assemblée Nationale togolaise, était ce jeudi dans les Savanes où elle a visité la prison civile de Dapaong et celle de Mango (Nord).

Cette visite se situe dans le cadre du contrôle sur le terrain de l'action du gouvernement. Elle vise à échanger avec les responsables des milieux carcéraux, afin de proposer au gouvernement, des solutions d'amélioration au profit des détenus.

Il s'agissait spécifiquement, de toucher du doigt, les conditions dans lesquelles vivent ces détenus, ainsi que les conditions du respect de leurs droits, afin de leur venir en aide à travers du budget en cours de discussion au parlement. La délégation - comprenant 5 députés et dirigée par le vice-président de la commission des Droits de l'Homme de l'Assemblée Nationale togolaise, Kpadénu Amoussouvi -s'est rendue d'abord à la prison civile de Dapaong, avant de mettre le cap sur celle de Mango.

Elle a échangé avec les régisseurs de ces deux maisons d'arrêt, puis visité leurs différents compartiments, avant d'écouter les détenus qui ont soulevé leurs préoccupations.

@Savoir News

ZOZO

LE LÉO CLUB LOMÉ DELPHIS AU CHE-
VET DES ENFANTS NON ET MAL-
VOYANTS DU CENTRE LUMIÈRE ABWE
DE KPALIMÉ

Le Léo club Lomé Delphis (filleul du Lions club Lomé Avé) a fait don de vivres et de non-vivres aux enfants non et mal voyants du Centre Lumière ABWE de Kpalimé, localité située à environ 120 km au nord de Lomé.

Les membres de Léo club Lomé Delphis ont également mené plusieurs activités samedi et dimanche dans la ville. C'est la quinzième fois consécutivement que cette structure mène cette activité à Kpalimé. Et cette année, cette action s'inscrit dans le cadre des festivités marquant les vingt-cinq ans de la création du Léo club Lomé Delphis.

Le don est composé de 25 kg de riz, de cartons de lait concentré et en poudre, de cartons de boîtes de tomate concentrées, de chocolat, de sacs de friperies, de cartons de produits pharmaceutiques, de chaussures et de cartons de vieux calendriers pour l'écriture braille.

Outre ce don, les responsables de Léo de Lomé Delphis ont visité la boutique des non et mal-voyants. Ils se sont également adonnés à des jeux de loisirs notamment le jeu de babyfoot, du scrabble et de cartes et se sont livrés à un bain de nuit à l'hôtel cristal de Kpalimé.

Le lendemain matin, les jeunes Léo ont rendu propre la cour de l'hôpital de Kpalimé, implanté des poubelles à l'intérieur dudit hôpital et visité le Château Vial dans la banlieue nord de Kpalimé à Kouma-Konda.

M.Hermann Dossey (président du Léo Club Lomé Delphis/2015) a invité toutes les bonnes volontés à venir en aide à ces enfants.

Précisons que dans le Centre Lumière ABWE de Kpalimé, l'éducation se fait à deux volets : le cours primaire (du jardin au CM2) et la formation professionnelle pour les enfants qui ne peuvent plus continuer les études ou qui sont trop âgés. Ils apprennent la fabrication du savon liquide, le savon +képévidi+, le tissage et le tressage des chaises, les pommades et le talk pour bébé...

@Savoir News

DON DE MATÉRIELS DE COUTURE À
DEUX JEUNES FILLES DE L'ASSOCIA-
TION +PETITE SŒUR À SŒUR+

De matériels de couture ont été remis vendredi à Kpalimé (environ 120 km au nord de Lomé), à deux jeunes filles (soutenues par l'association +Petite Sœur à Sœur+) ayant bénéficié de la formation en couture.

Ces deux jeunes filles ont décroché avec brio, leur examen de Certificats de Fin d'Apprentissage (CFA).

Cette action initiée par l'association +Petite sœur à Sœur+ (PSAS) avec l'appui de l'Action Medeor et la coopération allemande, s'inscrit dans le cadre du projet "Mon avenir : renforcement des compétences, des jeunes filles vulnérables".

Le don est composé de machines à coudre, de miroirs, de fer à repasser, de chaises et de tables. Pour la directrice exécutive de l'association PSAS, Mme AmaYawo et la responsable de communication, Mme Marceline Létou Agoussou, ces jeunes filles vulnérables sont appuyées pendant trois ans à travers le paiement des droits d'entrée, des frais de contrat et une prise en charge qui leur est allouée mensuellement en raison de 10.000 FCFA pour leur permettre de poursuivre la formation jusqu'au bout.

@Savoir News

LE PROGRAMME NATIONAL D'IN-
VESTISSEMENT AGRICOLE ET DE SÉCURI-
TÉ ALIMENTAIRE (PNIASA) TABLE SUR
UNE CROISSANCE DE 6% CETTE
ANNÉE.

Cette initiative, appuyée financièrement par la Banque mondiale (BM), la FAO et le FIDA, constitue le pivot de la relance du secteur agricole. L'agriculture représente 40% de la création de richesses et compte pour 20% des ressources à l'exportation.

Le PNIASA est destiné à améliorer la productivité, la qualité et la rentabilité et les résultats semblent au rendez-vous. La 7ème mission d'évaluation Togo-BM vient de débuter. C'est pour le gouvernement l'occasion de montrer aux bailleurs la pertinence du programme et des multiples réalisations et de solliciter davantage d'aides pour donner à l'agriculture les moyens d'une croissance soutenue. Par ailleurs, l'Agence nationale de sécurité alimentaire du Togo (ANSAT), a lancé démarré la campagne d'achat des produits céréaliers auprès des producteurs. L'Agence prévoit d'acheter cette année 10.000 tonnes afin de constituer ses stocks et de lutter contre la spéculation et les exportations illégales. Le Togo pourrait enregistrer plus de 60.000 tonnes d'excédents de produits vivriers en 2015.

POLITIQUE/ECONOMIE/DIRECTION DE L'ELEVAGE :
LA MISERE DES IMPORTATEURS DE PRODUITS
CARNES ET DES ETABLISSEMENTS DE VENTE AU DETAIL

Suite de la page 3

recettes et 90.000.000 FCFA de FCFA sur une année. Que de pactole pour certains et des recettes énormes pour les caisses de l'Etat ! Imaginons simplement si on considère juste la moitié des Etablissements agréés ?

Des expertises facturées aux
importateurs et réglées

En considérant une phrase de la correspondance du Ministre AYASSOR à son Collègue AGADAZI datée du 07 Aout 2015, on peut lire : " ... Néanmoins, cette redevance se justifie car le contrôle sanitaire donne lieu à la délivrance de certificats et à la réalisation de certaines expertises au profit des importateurs..."

Il y a lieu ici de préciser, selon les importateurs rencontrés, que les expertises ou analyses de l'institut d'hygiène leur sont facturées et réglées.

De la délivrance des agréments

provisoires à validité pas claire

Après donc le paiement par les Etablissements et importateurs des frais d'agrément, il est délivré par les soins de la Direction de l'Elevage un agrément provisoire signé des mains du Directeur de l'Elevage le Docteur BATAWUI Komla Batassé avec l'inscription d'un cachet " Payé Merci ". Ce qui n'est pas une mauvaise chose en soi. Mais là où le bât blesse ou la compréhension paraît difficile, c'est justement lorsqu'on se met à ausculter les termes de cet agrément.

Pour exemple, comment comprendre que pour un agrément provisoire délivré le 29 octobre 2015 par le Docteur BATAWUI Komla Batassé, on inscrit une validité pour la période du 1 octobre au 31 décembre 2015.

En clair et pour le petit collègue, ledit fameux agrément provisoire courait avant même sa signature. Pour être plus précis, un agrément délivré un 29 octobre 2015 commençait déjà à courir le 01 Octobre de la

même année ?

Des frigos fermés, certes... mais
pour quelles raisons?

Suite à notre dernière parution, il nous est revenu que certaines langues estimaient que les Etablissements de vente au détail ou frigos seraient fermés pour la simple raison qu'ils y commercialiseraient des produits avariés. Ce qui n'était pas exactement le cas. Il peut en être ainsi. Toutefois dans le cas d'espèce, il s'était agi de fermeture de frigos pour non-paiement de frais d'agrément au même moment où certains de ces établissements étaient en normes et règles.

Le Rapport d'Audit sanitaire des établissements et sociétés agroalimentaires à Lomé et à l'intérieur du pays de Février 2015 réalisé " en application de l'Arrêté N°43/MAEP/SG/DEP du 20 avril 2007 portant fixation des conditions d'exportation, d'importation, de production et de mise sur le marché des denrées ani-

male et d'origine animale et halieutique, notamment en son article 10 " par une équipe d'inspecteurs de la Direction de l'Elevage, en fait foi aujourd'hui.

La grande question est de savoir si les raisons de fermeture de certains frigos par les jeunes agents de l'Abattoir de Lomé et non les jeunes Inspecteurs, ce à quoi nous avons assisté depuis quelques semaines, ne seraient-elles pas ailleurs ?

Pour l'instant, nous nous réjouissons de la tenue d'une réunion au Ministère de l'Agriculture, de l'Elevage le mardi dernier dans l'après-midi à 15h30 suite à la publication de notre article. Vivement que les langues se délient pour trouver une heureuse solution aux problèmes des importateurs des produits carnés et des établissements de vente au détail.

Dossier à suivre....

Crédo TETTEH

Culture / Festival ELIMA

La Mode en continu...

LA MODE était à l'honneur du 26 octobre au 1er novembre dernier à Lomé, la capitale togolaise, a vibré aux rythmes du festival international de la mode, Elima Red Carpet 2015, un événement riche en son et en lumière pendant toute une semaine.

Cette biennale de la mode ELIMA acte 4 a regroupé plus de 13 pays notamment l'Allemagne, la Belgique, le Bénin, le Burkina Faso, la Côte d'Ivoire, la France, le Gabon, le Ghana, le Liberia, la Nigeria, la Centrafrique, le Sénégal, le Tchad et le Togo, pays hôte.

Au cours de cette grande messe de mode, le togolais Modeste Mensah, Alias Desmo Design a encore fait parler de lui. Il a offert au

public, sa nouvelle marque ZEDEKA, et un marché d'exposition dénommé " marché ELIMA " une plateforme d'exposition et de vente qui s'est achevée dans la soirée par une animation artistique.

Cette année, l'acte 4 d'ELIMA a pensé aussi aux journalistes. Un atelier de formation à l'endroit des journalistes spécialisés en mode, une occasion pour ces professionnels de la communication devant leur permettre de mieux couvrir un défilé de mode sous le thème : "Le rôle du journaliste de la mode dans le contexte d'intégration culturelle africaine " ils étaient outillés en technique de rédaction par le journaliste Eloge Baba Toundé, rédacteur en chef de AZARO MAG venu du Bénin et en technique de prise de



La table d'honneur lors de la formation

vue par Jean- Claude Abalo, correspondant permanent de la Deutsh Welle à Bruxelles.

La dernière journée de cette biennale a connu un engouement particulier avec la présentation de la collection ELIMA de Linda Awesso, la

promotrice ; collection "Crépuscule " de Patrick Ozou du Togo, " Shankara " de Ciss ST Moïse de la Côte d'Ivoire ; " Nadiaka " de la togolaise Nadiaka, " J'aime " de Franck Gnamien de la Côte d'Ivoire, celui d'Abrantie du Ghana et " femme caméléon " de Timothée du Togo.

La deuxième affiche de la soirée a vu l'exhibition des tenus issues des collections " in memory " de Fokiki Marc Voule du Togo, " Majestueuse " de Marie Gueye du Sénégal, " Femme Riche " de style César du Togo, " Humanité " de Desmo Design du Togo.

Pour la promotrice du festival ELIMA, Linda a cru jusqu'au bout quant à la réussite du festival malgré le manque de partenaire mais quant au public il a été d'un soutien sans faille " à vous le public, je dis merci, vous êtes notre premier soutien de tous les jours puisque la mode c'est vous ; et pour cela, nous vous voulons en bonne santé en tout temps " nous a laissé entendre.

Il faut noter la présence de certaines personnalités comme le ministre Gilbert Bawara, le secrétaire de la présidence Tevi Benissan, la deuxième vice-présidente de l'Assemblée Nationale Ibrahima Mainmounatou et le capitaine des éperviers Sheyi Emmanuel Adebayor.

Dodo ABALO

ECONOMIE / FINANCE :

Le Togo lance un emprunt obligataire de
30 milliards de francs CFA le 19 novembre

SELON L'AGENCE UMOA-Titres, le Togo va émettre sur le marché régional, un emprunt obligataire de 30 milliards de francs CFA à un coupon de 6,25% et d'une maturité de cinq (5) ans. Cet emprunt obligataire sera proposé aux investisseurs de la zone CFA en unités de 10.000 francs par l'intermédiaire d'une vente aux enchères organisée par la Banque centrale des Etats de l'Afrique de l'Ouest (BCEAO).

L'organisation matérielle de l'émission est assurée par l'Agence UMOA-Titres en partenariat avec la Banque Centrale des Etats de l'Afrique de l'Ouest (BCEAO), conformément au Règlement N°06/2013/CM/UEMOA du 28 juin 2013.

Caractéristiques de l'émission
Emetteur : Etat togolais

Dénomination : " Etat du Togo 6,25% 2015-2020"

Nature de l'opération : Emission d'obligations par voie d'adjudication

Objet de l'opération : Financement des travaux de construction et de réhabilitation des Infrastructures routières et ferroviaires

Valeur nominale : 10 000 F CFA

Prix d'émission : Multiples

Nombre de titres émis : 3 000 000 obligations

Nature des titres : Titres dématérialisés, inscrits dans les livres de la BCEAO

Durée de l'emprunt : 5 ans différé un (1) an

Jouissance des titres : 20 novembre 2015

Taux d'intérêt : 6,25% l'an

Paiement des intérêts : Les intérêts seront payés annuellement à

partir de la première date anniversaire de la jouissance des titres

Remboursement du capital : Le remboursement du capital en quatre (4) tranches égales se fera annuellement avec une année (1) de différé

Liquidité : Les Obligations du Trésor sont admissibles au refinancement de la Banque Centrale et sont négociables sur le marché secondaire conformément au Règlement N°06/ 2013/ CM/UEMOA du 28 juin 2013.

Date d'adjudication : 19 novembre 2015

Date de maturité : 20 novembre 2020

Période de souscription : La période de souscription est prévue du 11 au 19 novembre 2015 à 10 h 30 mn TU. Elle peut être raccourcie, prolongée ou déplacée en cas de besoin.

20 **GSB** 15

GLOBAL STARTUP BATTLE

Startupweekend Kara

Idée, créativité, apprentissage, partage... et entrepreneuriat

Qui peut participer?

- ✓ Analyste programmeur
- ✓ Développeur web
- ✓ Graphiste
- ✓ Marketer
- ✓ Mainteneur
- ✓ Financier etc.

Apprendre à créer et à lancer vos produits ou entreprises

Inscrivez-vous pour participer

20-22 novembre 2015
Maison des Jeunes (Kara)

Frais: (Etudiant) 2.500 FCFA - (Pro) 10.000 FCFA
#SWKara, #GSB2015



Infoline: +228-90 25 81 19
<http://kara-togo.up.co/events/7290>

StartupWeekendLome



update concept



LE MÉDIUM
Hebdomadaire d'Informations #



CONSOMMEZ LE RIZ DU TERROIR

Riz Jubilé d'Or

Naturellement parfumé

Agréable pour toute la famille



5 KG



25 KG



25 KG



50 KG

**RIZ
TOGOLAIS**

CONTACT : 22 22 22 33 / 99 47 47 82